

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 22 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mars à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 16 mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en la salle du Conseil à Le Cellier, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 16

Nombre de délégués participant au vote : 14

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Frédéric DELANOUE
Suzanne LELAURE,

Elus Le Cellier : Michaël DAVID,

Elues Ligné : Maurice PERRION Anne-Marie
CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Jacqueline LE
TEXIER, Florence BEZIER, Damien LE BRESTEC

Titulaire absent excusé :

Elus Couffé : Roseline VALEAU, pouvoir à Cécile
COTTINEAU

Elus Le Cellier : Philippe MOREL, Aurélia AUDRAIN
pouvoir à Stéphanie HERBETTE, Céline ORTHION

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU

Elus Ligné : Guillaume NIEL, Anita MENET

Elus Le Cellier :

Stéphanie HERBETTE

Suppléants absents excusés :

Elues Couffé : Eugénie MBILEMBI BOMODO, Sylvie
FEILLARD, LE MOAL Sylvie

Elus Le Cellier : alicé BAUDEL, Alix ERMENEUX,
Didier PICAT,

Elus LIGNE : Aurélie VASSAULT DUVAL, Mélanie
BRIAULT

Secrétaire de séance : Stéphanie BÉRITAULT

**N°22.03.2023-08 CONVENTION DE PARTENARIAT LAEP LA BULLE D'ERDRE A
RIAILLE**

La Présidente expose qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, le SIVOM du Secteur de Riaillé reprend la gestion du Lieu d'Accueil Enfants Parents situé à Riaillé. Cet accueil nécessitant l'intervention de professionnels diplômés en tant qu'éducateur de jeunes enfants ou équivalent. Le SIVOM du Secteur de Ligné s'engage à mettre à disposition un professionnel formé à l'accueil en LAEP à hauteur de 76 heures annuelles maximum.

Les 76 heures se décomposent ainsi :

- 12 accueils par an de 8h45 à 12h45
Répartis de la façon suivante : 8h45-9h aménagement de la salle, 9h-12h accueil des familles,
12h- 12h45 rangement et temps de débrief pour le binôme.



- 7 temps de supervision de 1h30 (avec une psychologue) et 7 réunions d'équipe de 1h30 (avec la coordinatrice du LAEP du SIVOM du Secteur de Riaillé) sur l'année le mardi après-midi (soit 7 mardis)
- Une journée de formation par an (7h)

En signant cette convention le sivom du secteur de Ligné s'engage à :

- Permettre au professionnel de s'investir au sein du LAEP et de son public
- Permettre au professionnel de participer aux temps de réunion et de formation complémentaires aux temps d'accueil
- En cas d'absence de l'agent du SIVOM, assurer le remplacement de l'agent par une autre accueillante LAEP formée
- Prévenir la coordination en cas d'absence simultanée des 2 accueillantes du SIVOM du secteur de Ligné

En contre partie le SIVOM du secteur de Riaillé s'engage à

- Assurer le bon fonctionnement et la coordination du LAEP
- Accompagner les agents intervenants au sein du LAEP par des temps de formation et de réunions
- Mettre à disposition les locaux et le matériel nécessaire
- Transmettre les plannings d'accueil

La convention est conclue sans contrepartie financière pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 14	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- Approuve les termes de la convention jointe en annexe à la présente note
- Autorise Madame la Présidente à la signer

Pour extrait conforme aux registres
La Présidente,
Anne-Marie CORDIER

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :